



16ème législature

Question N° : 8	De Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Situation préoccupante des hôpitaux publics	Analyse > Situation préoccupante des hôpitaux publics.
Question publiée au JO le : 05/07/2022 Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4732		

Texte de la question

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la situation préoccupante des hôpitaux publics, notamment face à la recrudescence des nouveaux variants du SARS-covid-2. En effet, la situation des services d'urgence risque de se dégrader dans les prochaines semaines : personnel en congé, épuisement physique et moral des soignants, pénurie de remplaçants, fermeture partielle de services de garde la nuit (120 à ce jour). Il y a urgence vitale pour l'hôpital public au sein duquel tensions sociales et grèves s'annoncent dès cet été. Aussi elle souhaiterait savoir quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend mettre en œuvre dans les plus brefs délais, afin de permettre un accès aux soins pour les patients et des conditions de travail décentes pour les soignants et les personnels médicaux.

Texte de la réponse

Les difficultés signalées ont été amplifiées par des facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire qui a frappé durement les établissements de santé et en particulier les services d'urgences. Elle a aussi démontré le dévouement, la résilience, la créativité des professionnels de la médecine d'urgence et la solidarité entre acteurs du système de santé. Cette crise sanitaire s'est accompagnée d'une crise des ressources humaines, non seulement aux urgences, mais dans tout l'hôpital. Au-delà des explications conjoncturelles, elles révèlent des fragilités profondes de notre système de santé. Des solutions existent et la boîte à outils du « plan été » constitue la première étape de la reconstruction d'un système de premier recours basé sur les besoins de santé. Par ailleurs, les 41 mesures détaillées dans l'instruction du 10 juillet 2022 offrent aux acteurs du terrain de nombreux leviers afin de tester ces solutions concrètes tout en offrant de nouvelles marges de manœuvre pour lever la pression pesant sur les structures des urgences. Un premier bilan est en cours, afin d'évaluer l'impact réel de ces mesures, et d'envisager la prolongation de tout ou partie d'entre elles. En parallèle, le CNR Santé, lancé le 3 octobre au Mans, a pour objectif de définir collectivement (élus, administrations, professionnels de santé, usagers), les perspectives d'organisation territoriale et de mettre en lumière les initiatives locales pour pouvoir les mettre à disposition de tous au niveau national.